

Propionsyre

Date de création	21/01/2026	Numéro de version	1.0
------------------	------------	-------------------	-----

RUBRIQUE 1 – Identification de la substance/du mélange et de la société/de l’entreprise

1.1. Identificateur de produit Propionsyre
 Substance / mélange mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations prévues du mélange

Aliment complémentaire liquide. Pour l'usage professionnel seulement. Le produit n'est pas destiné à un usage privé ni à un usage domestique.

Utilisations déconseillées du mélange

Le produit ne doit pas être utilisé à des fins différentes que celles énumérées dans la section 1.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Importateur

Nom ou raison sociale	Jorenku A/S
Adresse	Teglværksvej 11, Tappernøje, 4733 Danemark
No. TVA	DK38474669
Téléphone	+45 56 21 40 70
E-mail	jorenku@jorenku.dk
Adresse web	www.jorenku.dk

Personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité

Nom	Jorenku A/S
E-mail	jorenku@jorenku.dk

1.4. Numéro d’appel d’urgence

Tox Info Suisse 145 (24h, pour les appels depuis la Suisse) ; +41 44 251 51 51 (24h, pour les appels depuis l'étranger)

RUBRIQUE 2 – Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification du mélange selon le règlement (CE) no 1272/2008

Le mélange est classé comme dangereux.

Flam. Liq. 3, H226
 Skin Corr. 1B, H314
 Eye Dam. 1, H318
 STOT SE 3, H335

Propionsyre

Date de création	21/01/2026	Numéro de version	1.0
------------------	------------	-------------------	-----

Les principaux effets néfastes physicochimiques

Liquide et vapeurs inflammables.

Les principaux effets pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux. Peut irriter les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Danger

Substances dangereuses

acide propionique à ...%

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/des vêtements de protection/un équipement de protection du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un médecin.

Propionsyre

Date de création	21/01/2026	Numéro de version	1.0
------------------	------------	-------------------	-----

2.3. Autres dangers

Le mélange ne doit pas contenir de substances provoquant des perturbations endocriniennes conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou dans le règlement (UE) 2018/605 de la Commission. Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII., règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié. Ne contient pas de substances PMT/vPvM.

RUBRIQUE 3 – Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Le mélange contient ces substances dangereuses et les substances pour lesquelles la concentration maximale admissible dans l'air en milieu professionnel est déterminée.

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem
Index: 607-089-00-0 CAS: 79-09-4 CE: 201-176-3	acide propionique à ...%	99	Skin Corr. 1B, H314 Limite de concentration spécifique: Skin Corr. 1B, H314: C ≥ 25 % STOT SE 3, H335: C ≥ 10 % Eye Irrit. 2, H319: 10 % ≤ C < 25 % Skin Irrit. 2, H315: 10 % ≤ C < 25 %	1, 2

Propionsyre

Date de création	21/01/2026	Numéro de version	1.0
------------------	------------	-------------------	-----

Remarques

- Note B: Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.*
- Substance pour laquelle des limites d'exposition sont définies.*

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger figure à la section 16.

RUBRIQUE 4 – Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours**

Assurer votre propre sécurité. En cas d'apparition de problèmes de santé ou en cas de doute, veuillez avvertir un médecin et fournissez-lui les informations figurant sur la fiche de données de sécurité. En cas de perte de conscience, placez la victime en position latérale de sécurité, avec tête légèrement inclinée vers l'arrière et veillez au dégagement des voies respiratoires, ne provoquez jamais de vomissements. Si la victime vomit spontanément, veillez à ce qu'elle n'aspire pas le vomi. Lorsque la vie de la victime est en danger, pratiquer en premier lieu la réanimation et assurer que la victime obtienne les soins médicaux. Arrêt respiratoire - appliquer immédiatement la respiration artificielle. L'arrêt cardiaque - effectuer immédiatement le massage cardiaque indirect.

En cas d'inhalation

Arrêter immédiatement l'exposition, transporter la victime à l'air frais. Assurer votre propre sécurité, ne pas laisser la victime marcher! Attention au vêtement contaminé.

En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Avant ou pendant le lavage, ôter des bagues, montres, bracelets, s'ils sont dans les zones de la peau atteinte. Rincer les zones atteintes à l'eau tiède si possible pendant 10 à 30 minutes; ne pas utiliser de brosse, savon et ne pas pratiquer de neutralisation. Selon la situation appeler les services d'urgence et obtenir toujours des soins médicaux. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

Propionsyre

Date de création	21/01/2026	Numéro de version	1.0
------------------	------------	-------------------	-----

En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante, écarter les paupières (même par la force); si la victime a des lentilles de contact, retirez-les immédiatement. En aucun cas, ne pas pratiquer de neutralisation! Effectuer le rinçage pendant 10 à 30 minutes en procédant de l'angle interne vers l'angle externe afin de ne pas toucher l'autre œil. Selon la situation, appelez une ambulance ou assurez le plus vite possible une assistance médicale appropriée. Toute personne doit être examinée par un médecin, même en cas de faible atteinte.

En cas d'ingestion

Rincer immédiatement la bouche avec de l'eau puis donner à boire 0,2-0,5 l d'eau froide pour réduire l'effet thermique du caustique. Il ne convient pas d'ingérer une grande quantité d'eau car cela pourrait provoquer des vomissements et l'aspiration du caustique dans les poumons. Il ne faut pas obliger la victime à boire, surtout si elle a déjà des maux de la bouche ou de la gorge. Dans ce cas, rincer seulement la bouche de la victime avec de l'eau. NE PAS ADMINISTRER DU CHARBON ACTIF! Selon la situation, appelez une ambulance ou assurez le plus vite possible une assistance médicale appropriée.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation

L'Inhalation de vapeurs peut provoquer des brûlures des voies respiratoires. Peut irriter les voies respiratoires.

En cas de contact avec la peau

Provoque des brûlures de la peau.

En cas de contact avec les yeux

Provoque de graves lésions des yeux.

En cas d'ingestion

Peut causer des brûlures des voies digestives.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

Propionsyre

Date de création	21/01/2026	Numéro de version	1.0
------------------	------------	-------------------	-----

RUBRIQUE 5 – Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone, poudre, eau en jet pulvérisé, brouillard d'eau.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau - plein fouet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, le monoxyde et le dioxyde de carbone peuvent se dégager ainsi que d'autres gaz toxiques. L'inhalation des produits de décomposition (de pyrolyse) peut causer des dommages graves à la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Appareil respiratoire autonome (APR) avec une combinaison de protection chimique uniquement lorsqu'un contact individuel (étroit) est probable. Utiliser un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection couvrant le corps entier. Refroidir les contenants scellés avec le produit à proximité du feu avec de l'eau. Ne pas laisser le produit d'extinction contaminé s'échapper dans les égouts, dans les eaux superficielles et souterraines.

RUBRIQUE 6 – Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une ventilation adéquate. Liquide et vapeurs inflammables. Enlever toute source d'ignition. Porter les équipements de protection individuelle. Suivre les instructions contenues dans les sections 7 et 8. Ne pas inhaler les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination du sol et toute fuite vers les eaux superficielles ou dans les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Couvrir le produit déversé avec un matériau absorbant approprié (non inflammable) (sable, terre de diatomée, terre ou autres matériaux absorbants appropriés), recueillir le produit dans des récipients hermétiquement fermés et éliminer conformément à la section 13. En cas de déversement important du produit, aviser les pompiers et d'autres autorités locales compétentes. Après avoir enlevé le produit, laver la zone contaminée à grande eau. Ne pas utiliser de solvants.

Propionsyre

Date de création	21/01/2026	Numéro de version	1.0
------------------	------------	-------------------	-----

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7., 8. et 13.

RUBRIQUE 7 – Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Empêcher la formation des gaz et des vapeurs dans les concentrations dépassant la concentration maximale admissible pour l'atmosphère de travail. Utiliser le produit seulement dans les zones éloignées de la flamme nue ou d'autres sources d'inflammation. Utiliser des outils anti-étincelles. Il est recommandé de porter des vêtements et des chaussures antistatiques. Ne pas inhaler les brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer. Se laver les mains et les parties du corps exposées soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter les équipements de protection individuelle conformément à la section 8. Respecter la législation en vigueur sur la santé et la sécurité. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans des emballages hermétiquement fermés, dans un endroit frais et sec, bien ventilé et destiné à cet effet. Ne pas exposer au soleil. Garder sous clef. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais.

Exigences ou règles spécifiques relatives à la substance / au mélange

Les vapeurs des diluants sont plus lourdes que l'air et s'accumulent en particulier près du sol où elles se mélangent avec l'air et peuvent former un mélange explosif.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

non indiqué

RUBRIQUE 8 – Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Le mélange contient des substances pour lesquelles il existe des limites d'exposition en milieu professionnel.

Suisse

MAK-Werte 2017

Nom de la substance (du composant)	Type	Valeur
acide propionique à ...% (CAS: 79-09-4)	MAK-Wert	30 mg/m ³

Propionsyre

Date de création	21/01/2026	Numéro de version	1.0
------------------	------------	-------------------	-----

Suisse

MAK-Werte 2017

Nom de la substance (du composant)	Type	Valeur
acide propionique à ...% (CAS: 79-09-4)	MAK-Wert	10 ppm
	KZGW	60 mg/m ³
	KZGW	20 ppm

8.2. Contrôles de l'exposition

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Respecter les mesures habituelles de la santé au travail et veiller en particulier à une bonne ventilation. Ceci ne peut être obtenu que par une aspiration locale ou par une évacuation générale et efficace de l'air. S'il n'est donc pas possible de se conformer aux concentrations maximales admissibles CMA, il faut utiliser une protection respiratoire appropriée. Ne pas manger, boire ou fumer au travail. Après le travail et avant les pauses pour les repas et le repos, se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection ou masque facial (selon la nature du travail effectué).

Protection de la peau

Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits utilisés. Observer les recommandations spécifiques du fabricant de gants lors de la sélection de l'épaisseur appropriée, du matériau et de la perméabilité. Lors du choix des gants, tenir compte des propriétés du produit et de la durée d'exposition. Remplacez les gants dès les premiers signes d'usure ou de dégradation. Autre protection: vêtements antistatiques de protection en fibres naturelles (coton) ou en fibres synthétiques résistant à des températures élevées. Chaussures antistatiques. En cas de contamination, laver la peau à fond.

Matière du gant	Épaisseur	Délai de rupture	Classe	Durée d'exposition
Nitrile (NBR)	≥ 0,3 mm	>30 minimum	2	Court terme
Nitrile (NBR)	≥ 0,7 mm	>480 minimum	6	Répétée, Long terme

Protection respiratoire

Masque avec filtre dans des environnements mal ventilés.

Propionsyre

Date de création	21/01/2026	Numéro de version	1.0
------------------	------------	-------------------	-----

Risques thermiques

Non indiqué.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Observer les mesures habituelles de protection relatives à l'environnement, voir la section 6.2.

RUBRIQUE 9 – Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	incolore
Odeur	Piquant
Point de fusion/point de congélation	-20 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	140,7-141,6 °C
Inflammabilité	Liquide et vapeurs inflammables
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non applicable
Point d'éclair	50,5 °C (DIN 51755)
Température d'auto-inflammation	non applicable
Température de décomposition	donnée non disponible
pH	2,5 (non dilué)
Viscosité cinématique	1,102 mm ² /s à 40 °C
Solubilité dans l'eau	Miscible à l'eau
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	0,25 (25 °C)
Pression de vapeur	23 hPa à 50 °C
Densité et/ou densité relative	donnée non disponible
Densité de vapeur relative	donnée non disponible
Caractéristiques des particules	non applicable
Forme	liquide - liquide : émulsion

9.2. Autres informations

non indiqué

RUBRIQUE 10 – Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

• non indiqué

Propionsyre

Date de création	21/01/2026	Numéro de version	1.0
------------------	------------	-------------------	-----

10.2 Stabilité chimique

- Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

- Inconnu.

10.4 Conditions à éviter

- Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation, la décomposition ne se produit pas. Tenir loin des flammes et des étincelles, protéger contre la surchauffe et le gel.

10.5 Matières incompatibles

- Tenir à l'écart des acides forts, alcalins forts et agents oxydants puissants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

- En utilisation normale, les problèmes ne se produisent pas. À des températures élevées et lors d'un incendie, les produits dangereux se dégagent, par exemple: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11 – Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

- Les substances dangereuses dont les concentrations dépassent les limites d'exposition peuvent provoquer une intoxication aiguë par inhalation, en fonction de la concentration et de la durée d'exposition. Il n'y a pas de données toxicologiques disponibles pour ce mélange.

Toxicité aiguë

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Données des composants du mélange indisponibles.

Propionsyre

Date de création	21/01/2026	Numéro de version	1.0
------------------	------------	-------------------	-----

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Provoque de graves lésions des yeux. Données des composants du mélange indisponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. Données des composants du mélange indisponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

Propionsyre

Date de création	21/01/2026	Numéro de version	1.0
------------------	------------	-------------------	-----

11.2 Informations sur les autres dangers

.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances susceptibles d'entraîner des perturbations endocriniennes chez l'homme.

Autres informations

non indiqué

RUBRIQUE 12 – Informations écologiques**12.1 Toxicité**

.

Données du mélange ou des composants indisponibles. Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis.

12.2 Persistance et dégradabilité

.

Données du mélange ou des composants indisponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

.

Données du mélange ou des composants indisponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

.

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances PMT/vPvM.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

.

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances PBT/vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

.

Sur la base des données disponibles, les critères pour la classification du mélange ne sont pas remplis. Ne contient pas de substances susceptibles d'entraîner des perturbations endocriniennes dans l'environnement.

12.7 Autres effets néfastes

.

Non indiqué.

Propionsyre

Date de création	21/01/2026	Numéro de version	1.0
------------------	------------	-------------------	-----

RUBRIQUE 13 – Considérations relatives à l’élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Risques de contamination de l'environnement, procéder conformément à la loi sur les déchets et les règlements d'application sur l'élimination des déchets. Un produit non utilisé et un emballage contaminé sont à déposer dans des conteneurs étiquetés destinés à la collecte des déchets, remettre pour élimination à la personne autorisée (entreprise spécialisée) habilitée pour cette activité. Ne pas verser un produit non utilisé dans la canalisation. Ne pas l'évacuer avec les ordures ménagères. Les emballages parfaitement nettoyés peuvent être recyclés.

Législation sur les déchets

Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, OLED). Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets. Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets, dans la version en vigueur. Décision 2000/532/CE établissant une liste de déchets, dans la version en vigueur.

Code de la catégorie de déchets

16 03 déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses
05*

15 02 absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non
02* spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection
contaminés par des substances dangereuses

(*) - déchet dangereux en vertu de la directive 2008/98/CE du Conseil relative aux déchets dangereux

RUBRIQUE 14 – Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 3463

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ACIDE PROPIONIQUE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

8 Matières corrosives

Propionsyre

Date de création	21/01/2026	Numéro de version	1.0
------------------	------------	-------------------	-----

14.4 Groupe d'emballage

II

14.5 Dangers pour l'environnement

non pertinent

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La référence dans les sections 4 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non pertinent

Informations complémentaires

Numéro d'identification du danger	83
Numéro ONU	3463
Code de classification	CF1
Étiquettes	8+3



Code de restriction en tunnels (D/E)

Transport aérien - ICAO/IATA

Instructions d'emballage passager	666
Instructions d'emballage cargo	673

Propionsyre

Date de création	21/01/2026	Numéro de version	1.0
------------------	------------	-------------------	-----

RUBRIQUE 15 – Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d’environnement

Ordonnance sur la protection de l’air (OPair). Ordonnance du 5 juin 2015 sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Ordonnance sur les produits chimiques, OChim). Loi fédérale sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses. Règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, dans la version en vigueur. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l’annexe II du règlement (CE) no 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l’enregistrement, l’évaluation et l’autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non indiqué

RUBRIQUE 16 – Autres informations

Liste des mentions de danger standardisées utilisées dans la fiche de données de sécurité

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.

Liste des conseils de prudence utilisés dans la fiche de données de sécurité

P260	Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
------	---

Propionsyre

Date de création	21/01/2026	Numéro de version	1.0
------------------	------------	-------------------	-----

P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/des vêtements de protection/un équipement de protection du visage.
P301+P330+P331	EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un médecin.

Autres informations importantes du point de vue de la sécurité et de la protection de la santé humaine

Le produit ne doit pas être - sans l'autorisation spéciale du fabricant /de l'importateur - utilisé à d'autres fins que celles qui sont spécifiées dans la section 1. L'utilisateur est responsable du respect de la réglementation relative à la protection de la santé.

Acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR	Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service
CE	Code d'identification pour chaque substance figurant dans l'EINECS
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV	Composés organiques volatils
EINECS	Inventaire européen des produits chimiques commercialisés
EmS	Procédures d'intervention d'urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses
EuPCS	Système européen de catégorisation des produits
Eye Dam.	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritation oculaire
FBC	Facteur de bioconcentration
Flam. Liq.	Liquide inflammable
IATA	Association internationale du transport aérien

Propionsyre

Date de création	21/01/2026	Numéro de version	1.0
------------------	------------	-------------------	-----

IBC	Code International relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
IMO	Organisation Maritime Internationale
INCI	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques
ISO	Organisation internationale de normalisation
IUPAC	Union internationale de chimie pure et appliquée
log Kow	Coefficient de partage octanol/eau
Numéro ONU	Numéro d'identification à quatre chiffre de la substance ou de l'objet repris dans la réglementation modèle de l'ONU
OEL	Valeurs limites d'exposition en milieu professionnel
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PMT	Persistant, mobile et toxique
ppm	Partie par million
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et la restriction des produits chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
Skin Corr.	Corrosion cutanée
Skin Irrit.	Irritation cutanée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un
UE	Union européenne
UVCB	Substance de composition inconnue ou variable, produit de réaction complexe ou matière biologique
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
vPvM	Très persistant et très mobile

Instructions pour la formation

Informer les travailleurs de l'utilisation recommandée et des moyens de protection obligatoires, des premiers soins et de la manipulation interdite du produit.

Restrictions d'emploi recommandées

non indiqué

Propionsyre

Date de création	21/01/2026	Numéro de version	1.0
------------------	------------	-------------------	-----

Information sur les sources de données utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), tel que modifié. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Les informations du fabricant de la substance / du mélange, lorsqu'elles sont disponibles - informations du dossier d'enregistrement.

Autres données

Méthode de classification - méthode de calcul.

Déclaration

La fiche de données de sécurité contient des informations pour assurer la sécurité et la protection de la santé au travail et la protection de l'environnement. Les informations mentionnées correspondent à l'état actuel des connaissances et expériences et sont en conformité avec les lois et les règlements applicables. Elles ne peuvent pas être considérées comme une garantie d'aptitude et d'applicabilité dans le cas d'une utilisation concrète.